

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A**

Fiche du 21/7/2016, révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Dénomination commerciale: WADIS 24/60 AEROSOL

Code de la fds : P10118A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Lubrifiant

Utilisation industrielle

Utilisation professionnelle

Usages déconseillés :

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SOCOMORE S.A.S.

Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 20 26

Distributor: Socomore GmbH - c/o MAZARS GmbH - Bernhard-Wicki-Straße 7 - 80636 München - Deutschland - Tel: +49 (0)89 20 70 28 83 - Fax: +49 (0) 89 88 91 98 16

Distributor: Socomore Iberia - Calle Diputació, 260 - 08007 Barcelona - Espana - Tel: +34 917 693 962 - Fax: +34 902 908 966

Distributor: MagChem Inc. 1271, rue Ampère, suite 101, Boucherville, QC, J4B 5Z5 Canada - Tel: 1-450 641 8500 - Fax: 1-450 655 1717

Distributor: Socomore Trading Shangai - 355 East Kang Qiao Road - Kang Qiao Industrial Zone - Pudong - 201315 Shangai - Tel: 862158131133 - Fax: 862158131933

Dystrybutor : SOCOMORE SPzoo - Ul. Piekna 18, 00-549 Warszawa Polska - Tel : +48 (22) 486 084 41 14 - Fax : +48 (22) 621 61 09

Distributor/Manufacturer: Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59

Association/Organisation : INRS

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :**

⚠ Danger, Aerosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

⚠ Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

⚠ Attention, Skin Sens. 1B, Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A

terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H222+H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient

Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs, calcium salts

HYDROCARBONS, C10, AROMATICS, <1% NAPHTHALENE

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS

Reaction products between 1H-Benzotriazole-1-methanamine,

N,N-bis(2-ethylhexyl)-6-méthyl-, 2H-Benzotriazole-2-methanamine,

N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-méthyl-, 2H-Benzotriazole-2- methanamine,

N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-méthyl-, N,N-Bis(2-ethylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-

méthylamine and N,N-Bis(2-ethylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine

: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A****RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 60% - < 70% HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2%
AROMATICS

REACH No.: 01-2119457273-39, EC: 918-481-9

⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

EUH066

>= 5% - < 7% HYDROCARBONS, C10, AROMATICS, <1% NAPHTHALENE

REACH No.: 01-2119463583-34, EC: 918-811-1

⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

EUH066

>= 1% - < 3% Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs, calcium salts

REACH No.: 01-2119978241-36, EC: 939-603-7

⚠ 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317

>= 0.5% - < 1% (2-Methoxymethylethoxy)-propanol

REACH No.: 01-2119450011-60, Numéro Index: 603_998_97_1, CAS: 34590-94-8, EC:
252-104-2substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions
communautaires>= 0.3% - < 0.5% Reaction products between 1H-Benzotriazole-1-methanamine,
N,N-bis(2-ethylhexyl)-6-méthyl-, 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-méthyl-,
2H-Benzotriazole-2- methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-méthyl-,
N,N-Bis(2-ethylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1- methylamine and
N,N-Bis(2-ethylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-methylamine

REACH No.: 01-2119982395-25

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317

⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

< 0.1% naphtalène

Numéro Index: 601-052-00-2, CAS: 91-20-3, EC: 202-049-5

⚠ 3.6/2 Carc. 2 H351

⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A**

◊ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A**

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

(2-Methoxymethylethoxy)-propanol - CAS: 34590-94-8

- Type OEL: UE - LTE(8h): 308 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

- Type OEL: ACGIH - LTE(8h): 100 ppm - STE: 150 ppm - Remarques: Skin - Eye and URT irr, CNS impair

- Type OEL: National - LTE(8h): 310 mg/m³ - Remarques: Germany - Notes DFG, EU

- Type OEL: National - LTE(8h): 308 mg/m³, 50 ppm - Remarques: France - TMP N° 84

naphtalène - CAS: 91-20-3

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A

- Type OEL: UE - LTE(8h): 50 mg/m³, 10 ppm - Remarques: Indicative Occupational Exposure Limit Values, proposal [5] (for references see bibliography)

- Type OEL: ACGIH - LTE(8h): 10 ppm - Remarques: Skin, A3 - URT irr, cataracts, hemolytic anemia

Valeurs limites d'exposition DNEL

HYDROCARBONS, C10, AROMATICS, <1% NAPHTHALENE

Travailleur professionnel: 12.5 mg/kg bw/jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 150 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 7.5 mg/kg bw/jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 32 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 7.5 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser

Protection des yeux:

Lunettes intégrales (NF EN166)

Protection de la peau:

Vêtements de protection pour les agents chimiques. (type 4 - NF EN14605)

Protection des mains:

Gants adaptés de type : NF EN374

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

PVA (alcool polyvinylique).

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	LIQUIDE BRUN / AEROSOL	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A

Odeur:	N.A.	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	N.A.	--	--
Point de fusion/ congélation:	Non pertinent	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	$\leq 35^{\circ}\text{C}$	--	--
Point éclair:	N.A.	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	< 1	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto- allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

Composés Organiques Volatils - COV = 70 %

Composés Organiques Volatils - COV = 581 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4951 mg/m3

HYDROCARBONS, C10, AROMATICS, <1% NAPHTHALENE

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4688 mg/m3

naphtalène - CAS: 91-20-3

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A**

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2500 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 0.4 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 622 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer comme non applicables.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchnerella subcapitata

HYDROCARBONS, C10, AROMATICS, <1% NAPHTHALENE

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 3 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 11 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchnerella subcapitata

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 2 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus magnus

(2-Methoxymethylethoxy)-propanol - CAS: 34590-94-8

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia > 0.5 mg/l - Durée h: 528

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A**

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR-UN Number: 1950

IATA-UN Number: 1950

IMDG-UN Number: 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: AÉROSOLS inflammables

IATA-Shipping Name: AÉROSOLS inflammables

IMDG-Shipping Name: AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 2

ADR - Numéro d'identification du danger :-

IATA-Class: 2.1

IMDG-Class: 2.1

IMDG-Class: 2

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: -

IATA-Packing group: -

IMDG-Packing group: -

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary risks: See SP63

ADR-S.P.: 190 327 344 625

ADR-Code de restriction en tunnel: (D)

IATA-Passenger Aircraft: 203

IATA-Subsidiary risks: See SP63

IATA-Cargo Aircraft: 203

IATA-S.P.: A145 A167 A802

IATA-ERG: 10L

IMDG-EmS: F-D , S-U

IMDG-Subsidiary risks: See SP63

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A**

IMDG-Storage category: -
IMDG-Storage notes: Protected from sources of heat. For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. Segregation as for class 9 but "separated from" class 1 except division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. Segregation as for the appropriate sub-division of class 2. For WASTE AEROSOLS: Category C. Clear of living quarters. Segregation as for the appropriate sub-division of class 2.

Q.L.: 1L

Q.E.: E0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

N.A.

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006):

N.A.

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014))

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A**

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

- Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
- 1999/13/CE (Directive COV)
- Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Se référer à la réglementation applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

- ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
- PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
- CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
- CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
WADIS 24/60 AEROSOL - P10118A**

	existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.